

ÉLEVEURS NATIONAUX DE CHINCHILLA AU CANADA

HONORAIRES

En vigueur le 1er janvier 2008

Veillez ajouter la TVH (13%) à tous droits d'inscription pour N-B, N-É et T-N

Veillez ajouter la TPS (5%) à tous les honoraires pour les autres provinces

COTISATION:

Annuelle (due le 1er janvier de chaque année)	\$30.00
Annuelle, non-résident.....	12.50

(Y compris la souscription à la revue "National Chinchilla Breeder")

ENREGISTREMENT:

	MEMBRES	NON-MEMBRES
Chaque animal	\$ 2.00	\$ 4.00

TRANSFERT:

Chaque transfert de propriété.....	2.00	4.00
Si un animal est vendu avant d'être enregistré, chaque changement de propriété est payable au taux régulier de transfert.		

Nom de ranch.....	10.00	20.00
Transfert d'un nom de ranch	10.00	20.00
Enregistrement de lettres de tatouage	7.50	15.00
Transfert de lettres de tatouage	7.50	15.00
Duplicata de certificat.....	2.00	4.00
Enregistrement de location	2.00	4.00

CHAQUE TRANSFERT de propriété en règlement d'une succession, ou là où un père prend un fils en société ou là où un fils entre en société avec son père, ou d'un père à un de ses enfants, où là où une compagnie change son nom, ou là où une société est dissoute et qu'un transfert est fait pour les animaux de la compagnie à un ou plusieurs associés continuant, pourvu que dans aucun cas il n'y ait de considération financière.....

1.00 1.00

TOUTES LES REMISES DOIVENT ÊTRE L'ORDRE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ENREGISTREMENT DES ANIMAUX.
NE PAS ENVOYER D'ARGENT COMPTANT.

Addresser toute correspondance à la: SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ENREGISTREMENT DES ANIMAUX, 2417 HOLLY LANE,
OTTAWA, ON K1V 0M7.

Téléphone: (613)731-7110 Télécopieur: (613)731-0704 Courriel: clrc@clrc.ca Internet: www.clrc.ca